

<http://www.linux-azur.org>



Ne pas jeter sur la voie publique - faire suivre !

# Libérez-vous !



Signez et faites signer la pétition [eucd.info](http://eucd.info) !

<http://eucd.info>

<http://www.linux-azur.org>



Ne pas jeter sur la voie publique - faire suivre !

# Libérez-vous !



Signez et faites signer la pétition [eucd.info](http://eucd.info) !

<http://eucd.info>

# Votre liberté individuelle menacée

## Conséquences

Il ne faut pas confondre le droit à la **copie privée** avec l'acte illicite de la *contrefaçon*. Pas plus qu'il ne faut confondre l'**usage privé** et l'*usage personnel*.

- Voulez-vous que votre lecteur de DVD ou de CD espionne les films et disques que vous passez ?
- Voulez-vous que votre ordinateur devienne un repaire de logiciels mouchards (*spyware*) ?
- Voulez-vous d'une loi qui interdirait de les neutraliser ?

## But de la loi

Dans la nuit du **20 décembre 2005**, au nom de la *protection du droit d'auteur*, le projet de loi sur le Droit d'Auteur et les Droits Voisins dans la Société de l'Information [*DADVSI*] vise à légitimer les dispositifs techniques de protection des œuvres numériques, et entend les protéger en interdisant tout acte qui pourrait conduire à le contourner ou les neutraliser.

**Si ce projet passait, vous risqueriez jusqu'à trois ans de prison et 300 000 € d'amende.**

De fait, cette loi condamne le droit à la copie privée :

- **Interdiction** de graver une compilation de ses morceaux favoris achetés légalement ;
- **Interdiction** de transférer ses morceaux sur un lecteur MP3 ;
- **Interdiction** d'utiliser certains logiciels libres.

## Danger pour la culture et l'économie de votre pays

Les logiciels libres constituent la principale alternative aux logiciels propriétaires, qui ne se sont jamais gênés pour contrôler vos ordinateurs.

Ainsi, le **projet de loi DADVSI**, en plus d'être une **atteinte aux libertés individuelles**, risque de mettre en danger la culture et l'économie de votre pays.

## VITE ! AGISSEZ !

**Signez la pétition en ligne** sur <http://eucd.info> ! Interpellez vos députés : courriers exemples sur le site.

# Votre liberté individuelle menacée

## Conséquences

Il ne faut pas confondre le droit à la **copie privée** avec l'acte illicite de la *contrefaçon*. Pas plus qu'il ne faut confondre l'**usage privé** et l'*usage personnel*.

- Voulez-vous que votre lecteur de DVD ou de CD espionne les films et disques que vous passez ?
- Voulez-vous que votre ordinateur devienne un repaire de logiciels mouchards (*spyware*) ?
- Voulez-vous d'une loi qui interdirait de les neutraliser ?

## But de la loi

Dans la nuit du **20 décembre 2005**, au nom de la *protection du droit d'auteur*, le projet de loi sur le Droit d'Auteur et les Droits Voisins dans la Société de l'Information [*DADVSI*] vise à légitimer les dispositifs techniques de protection des œuvres numériques, et entend les protéger en interdisant tout acte qui pourrait conduire à le contourner ou les neutraliser.

**Si ce projet passait, vous risqueriez jusqu'à trois ans de prison et 300 000 € d'amende.**

De fait, cette loi condamne le droit à la copie privée :

- **Interdiction** de graver une compilation de ses morceaux favoris achetés légalement ;
- **Interdiction** de transférer ses morceaux sur un lecteur MP3 ;
- **Interdiction** d'utiliser certains logiciels libres.

## Danger pour la culture et l'économie de votre pays

Les logiciels libres constituent la principale alternative aux logiciels propriétaires, qui ne se sont jamais gênés pour contrôler vos ordinateurs.

Ainsi, le **projet de loi DADVSI**, en plus d'être une **atteinte aux libertés individuelles**, risque de mettre en danger la culture et l'économie de votre pays.

## VITE ! AGISSEZ !

**Signez la pétition en ligne** sur <http://eucd.info> ! Interpellez vos députés : courriers exemples sur le site.